

Adoption de la procédure d'urgence. (062026032)

Concernant les affaires suivantes :

1. Réf. : 062026032
Adoption de la procédure d'urgence.
2. Réf. : 2026 DAC 168
Subventions (165.000 euros) et conventions à dix-neuf structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir.
3. Réf. : 2026 DGRI 23
Subventions (76.000 euros) et conventions avec 10 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDEV 2026 ».
4. Réf. : 2026 DGRI 25
Subventions (41.620 euros) et conventions avec 7 associations dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris.
5. Réf. : 2026 DJS 166
Subventions (278.500 euros), conventions et avenants avec 83 associations (Paris Centre, 6^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) pour l'accès des jeunes à la culture au sport et vacances.
6. Réf. : 2026 DVD 84
Pont des Arts - Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec les entreprises Terideal et Bois Nature pour la reprise des désordres constatés après le remplacement du platelage en bois.

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-12 al.3 ;

Vu l'article 6 du règlement intérieur du Conseil du 6^e arrondissement ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France :

DELIBERE

Article unique : Avis est donné à l'adoption de la procédure d'urgence concernant les affaires suscitées.